

## **Pièces à fournir en vue d'une demande de visa d'entrée au Cameroun**

### **1- Pour tous types de visas**

- Un passeport ou tout autre titre de voyage ayant une validité d'au moins six (06) mois ;
- Un billet d'avion aller et retour ou jusqu'à la destination finale du voyage ;
- Un carnet international de vaccination avec la preuve d'administration d'un vaccin contre la fièvre jaune en cours de validité ;
- Deux (02) photos d'identité récente en couleur ;

### **2- Visas de transit : Validité : cinq (05) jours maximum**

Outre les documents exigés au point 1,

- Un visa ou une autorisation d'entrée dans le pays de destination finale ;
- Frais: 100 € (visa normal/délivré sous 48h) ou 110 € (visa express/délivré le même jour).

### **3- Visa de tourisme: Validité trente (30) jours maximum**

Outre les documents exigés au point 1,

- Un document signé d'une Agence de voyage ou d'un Opérateur touristique dans le cas où le voyage est organisé par ces derniers ;
- Une réservation d'hôtel signée par un responsable de l'établissement hôtelier ou un certificat d'hébergement légalisé auprès de l'administration communale du lieu d'accueil;
- La preuve d'une garantie de rapatriement (Attestation d'une compagnie d'assurances ou de tout autre organisme agréé) ;
- La preuve des moyens de subsistance (Attestation bancaire récente) ;
- Frais: 100 € (visa normal/délivré sous 48h) ou 110 € (visa express/délivré le même jour).

### **4- Visa temporaire: Validité trois (03) mois maximum**

Outre les pièces exigées au point 1,

- Un justificatif de l'objet de la visite ;
- Une lettre d'invitation et/ou un certificat d'hébergement légalisé(s) auprès de l'administration communale ;
- La preuve d'une garantie de rapatriement (Attestation d'une compagnie d'assurances ou tout autre organisme agréé) ;
- La preuve des revenus suffisant couvrant le séjour ;
- Un ordre de mission pour les missions officielles
- Frais: 100 € (visa normal/délivré sous 48h) ou 110 € (visa express/délivré le même jour).

### **5- Visa long séjour: Validité de trois (03) à six (06) mois maximum**

Outre les pièces exigées au point 1,

- Un contrat de travail dûment visé par le Ministre du Travail pour les étrangers venant travailler au Cameroun ;
- Une autorisation d'exercer pour les professions libérales ou de promouvoir une activité, délivrée par les Autorités compétentes lorsqu'elle est requise;
- Un certificat d'inscription ou de réinscription délivrée par le responsable de l'établissement pour les étudiants ;

- Une autorisation de mise en stage délivrée par l'institution d'envoi et une lettre dûment légalisée de l'institution d'accueil, pour les stagiaires ;
- Un contrat de partenariat ou tout autre document tenant lieu dûment légalisé pour les partenaires d'affaires ;
- La preuve d'une garantie de rapatriement (Attestation d'une compagnie d'assurances ou tout autre organisme agréé) ;
- La preuve des moyens de subsistance couvrant la durée du séjour;
- Frais: 200 € (visa normal/délivré sous 48h) ou 220 € (visa express/délivré le même jour).

#### **6- Visa pour enfants mineurs**

Outre les pièces exigées au point 1,

- Une autorisation parentale signée des deux parents (si l'enfant voyage seul ou avec un tiers) ou du parent qui ne voyage pas avec l'enfant et dûment légalisée auprès de l'administration communale ;
- Une copie de l'acte de naissance ou de tout autre document prouvant le lien parental ;
- Une copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'autorisation et de celui qui demande le visa ;
- La preuve d'une garantie de rapatriement (Attestation d'une compagnie d'assurances ou tout autre organisme agréé) ;
- La preuve d'une garantie de rapatriement (Attestation d'une compagnie d'assurances ou tout autre organisme agréé) ;
- Frais: 100 € (visa normal/délivré sous 48h) ou 110 € (visa express/délivré le même jour).

#### **7- Visas Officiels**

- Un passeport officiel ou tout autre titre de voyage officiel ayant une validité d'au moins six (06) mois ;
- Un billet d'avion aller et retour ou jusqu'à la destination finale du voyage ;
- Un carnet international de vaccination avec la preuve d'administration d'un vaccin contre la fièvre jaune en cours de validité ;
- Deux (02) photos d'identité récente en couleur ;
- Une Note verbale
- Un Ordre de mission signé du responsable de la structure pour laquelle le demandeur du visa est employé.

#### **8- Autorisation temporaire d'importation d'armes**

- Un passeport revêtu du visa d'entrée ou d'un titre de séjour au Cameroun
- La facture d'achat de l'arme ;
- Une autorisation de port d'armes
- Deux (02) photos d'identité récente en couleur ;
- Frais de 100 €

N.B. : Toute demande de visa doit être déposée au plus tard à 12H30, chaque jour ouvrable. Le délai de délivrance est de 48 heures pour un visa normal (100 €) et le même jour pour un visa express (110 €).